



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION  
TENU LE 15 NOVEMBRE 2021 SUR TEAMS**

- Présences :** Monsieur Sébastien Turner, parent,  
Monsieur Dominic Loiselle, enseignant  
Madame Émilie Aganier, enseignante  
Monsieur Karl Daudelin-Mouton, enseignant  
Madame Sophie Le Monnier, personnel de soutien  
Madame Manon Riverin, parent  
Monsieur Jean-Sébastien Motard, parent  
Monsieur Jean-François Leroux, parent  
Monsieur ValéryTchunte Taghe, parent  
Madame Marie-Pier Vanslette, psychoéducatrice
- Absences :** Madame Christine Leclair, parent  
Madame Johanne Trudeau, SDG
- Direction:** Madame Nathalie Decamps

**1. Accueil et vérification du quorum**

Le quorum étant atteint, Monsieur Sébastien Turner souhaite la bienvenue et ouvre la réunion à 19 h.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est établi séance tenante avec les points suivants :

1. Avis du conseil d'établissement suite à la consultation liée à l'hypothèse de redécoupage;
2. Activité;
3. Suivi cafétéria.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Turner et appuyé par Madame Émilie Aganier d'adopter l'ordre du jour du 15 novembre 2021.

**Adopté à l'unanimité**

**CE-21-22-20**

**3. Consultation relative à la présentation de l'hypothèse du redécoupage**

La consultation via le formulaire FORMS s'étant terminée le 10 novembre à 16 heures, Madame Decamps a fait parvenir dès le lendemain à tous les membres du conseil d'établissement une synthèse des résultats de la consultation. Les membres partagent leur perception et leur interprétation de la lecture des résultats. Monsieur Sébastien Turner propose de donner son avis au CSS avec des recommandations qui visent à rendre dans les meilleurs délais aux parents et aux enfants touchés par le transfert l'information relative à la nouvelle école.

Monsieur Dominic Loiselle présente un projet d'avis à remettre au CSS.

Il est proposé par Madame Manon Riverin et appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Motard d'amender la proposition de Monsieur Dominic Loiseau par l'élément d'un corridor de sécurité permettant le transport actif des élèves vers l'école de Léry.

**Adopté à l'unanimité**

**CE-21-22-21**

Il est proposé par Monsieur Dominic Loiseau et appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Motard de donner, au nom du conseil d'établissement de l'école NDA, un accord favorable au CSSDGS quant à l'hypothèse de redécoupage en y apportant les précisions suivantes :

**Considérant :**

- Les principes directeurs tirés de la procédure sur la révision des bassins géographiques des écoles;
- le développement domiciliaire prévu à moyen terme dans des bassins géographiques du secteur;
- la capacité d'accueil de l'école St-Jude, notamment par l'ajout de modulaires et la demande d'agrandissement de l'école;
- la prévision de devoir de nouveau découper le secteur de l'école St-Jude afin d'y retourner des élèves;
- L'optimisation du transport des élèves tout en favorisant le transport actif;

**Proposition :**

1. Afin de « respecter, dans la mesure du possible, la municipalité de résidence des élèves » :
  - 1.1. Que les élèves du territoire de Léry soient tous dirigés vers la nouvelle école de Léry;
  - 1.2. Que les élèves du territoire de Châteauguay soient majoritairement dirigés vers une école de Châteauguay;
  - 1.3. Que l'école de Léry ne soit remplie qu'à environ 50% de sa capacité lors de la 1ère année en prévision du fort développement domiciliaire prévu sur le territoire de Léry dans les années à venir;
2. Afin de « considérer les barrières géographiques » :
  - 2.1. Que la rue D'Youville (422-669), qui fait partie du secteur de l'école De la Rive, qui est séparée géographiquement par la rivière Châteauguay, qui est complètement isolée du reste du territoire de l'école De la Rive et qui demande un transport qui passe par le territoire de l'école N.D.A. et par la municipalité de Léry soit transférée à la nouvelle école de Léry ou à l'école N.D.A.;
3. Afin de « considérer les réalités entourant les élèves transportés ainsi que les marcheurs » :
  - 3.1. Que les rues, dans la mesure du possible et en respect à la sécurité des marcheurs, qui sont à moins de 1 600 mètres de distance de marche d'une école ou que les secteurs dont plus de 50% des rues sont à moins de 1 600 mètres de distance de marche d'une école, demeurent dans le secteur de cette école;
  - 3.2. Assurer un corridor de sécurité pour les élèves afin de permettre et de prioriser le transport actif (marche, vélo, etc.);

4. Afin de « toucher, dans la mesure du possible, au plus petit nombre d'élèves » :
  - 4.1. Qu'il soit permis aux futurs élèves de la 5e et de la 6e année de demeurer dans leur école d'origine pour terminer leur parcours au primaire;
  - 4.2. Qu'il soit permis aux élèves qui ont déjà fait l'objet d'un redécoupage vers leur école actuelle de demeurer dans leur école d'origine pour terminer leur parcours au primaire;
5. Afin de faciliter la transition entre leur école d'origine et leur nouvelle école :
  - 5.1. Qu'une soirée d'information soit organisée à la suite de l'inscription des élèves pour accueillir et informer les familles qui seront transférées vers la nouvelle école de Léry;
  - 5.2. Qu'une journée d'accueil soit organisée dès que l'école sera prête, mais avant l'entrée officielle des élèves (dans la mesure du possible durant l'année scolaire 2021-2022);

**Adopté à l'unanimité**

**CE-21-22-22**

#### **4. Activité**

Madame Decamps présente une activité d'échange de cadeaux entre les élèves d'un montant maximum de 5\$. Étant donné qu'il s'agit de la demande d'une seule enseignante et il est proposé d'accepter cette activité à l'ensemble de l'école.

**Approuvé à l'unanimité**

**CE-21-22-23**

#### **5. Suivi cafétéria**

Madame Decamps mentionne qu'elle a fait un suivi à la demande de pouvoir resservir la soupe inscrite au menu de la cafétéria aux élèves. La demande a été acceptée par le conseil d'administration de la cafétéria. Or, les employés de la cafétéria ne sont pas responsables du service aux élèves et étant donné qu'avec la pandémie, les élèves dînent dans les classes, le service du repas est assumé bénévolement par les surveillantes du dîner. Ajouter les soupes au service devient impossible puisque le personnel n'est pas suffisant pour effectuer cette tâche et le risque de renverser la soupe dans les classes occasionnerait beaucoup de désagrément à l'ouvrier d'entretien en plus d'entraver au bon déroulement des cours en après-midi. Il a été proposé, tant que la pandémie obligerait de dîner dans les classes, de substituer la soupe par un jus de légumes. Le menu sur le site de l'école sera réajusté en fonction de cette décision et les prix seront maintenus tel quel.

**Approuvé**

**CE-21-22-24**

#### **6. Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Motard et appuyé par Monsieur Karl Daudelin-Mouton de lever la séance à 19H55.

**Approuvée à l'unanimité**

**CE-20-21-25**

  
Monsieur Sébastien Turner  
Président

  
Madame Nathalie Decamps  
Directrice